



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

**Participation pour création de voies et réseaux - Secteur Impasse de
l'Hometrou**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050199

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal du 14 janvier 2002 a instauré le principe de la participation pour voies et réseaux sur le territoire communal.

L'aménagement de la partie de la zone UM à l'extrémité de l'Impasse de l'Hometrou, où il est envisagé la réalisation d'un permis de construire groupé permettant le désenclavement de la propriété située au Nord, nécessite la réalisation d'une voie nouvelle avec l'ensemble des équipements permettant de desservir les futures constructions.

Le programme d'équipements publics est le suivant :

- Foncier
- Acquisition de l'emprise de la voie nouvelle
- Travaux de voirie
- Mise en place de bordure et confection de trottoirs
- Raccordement de la chaussée existante.
- Dispositif d'écoulement des eaux pluviales
- Réseau
- Raccordement de la chaussée existante.
- Réseau d'Eclairage Public
- Réseau d'eau potable
- Réseau d'électricité
- Réseau de Gaz

La réalisation de ces travaux de voirie et réseaux entre dans le champ d'application de la participation pour réalisation de voie et réseaux prévue par les articles L. 332-11-1 et 2 du code de l'urbanisme.

Le programme d'équipements publics est estimé à : 331 896,38 €

Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de péréquation de la PVR, le montant de la participation susceptible d'être demandée aux propriétaires ou aux constructeurs est estimé à : 155 592,94 €

L'ensemble des terrains desservis représente une surface de : 5140 m²

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains ou à leurs mandataires (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire. Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

Les travaux seront réalisés :

- dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;

- décider que le montant de la participation sera actualisé selon la formule $P = Po(im/i0)$ détaillée dans le tableau annexé ;
- lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et réseaux divers de prolongement et d'aménagement de l'impasse de l'Hometrou.

Le financement des travaux de viabilisation et les recettes de la participation seront imputés au Budget 2005 chap 21 – 8221 compte 2151 et 21538.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)